



ÉTAT D'URGENCE BANALISÉ : URGENCE POUR LES LIBERTÉS

Depuis maintenant près de 2 ans, notre pays est soumis à un régime spécial du fait de la prorogation de l'état d'urgence. Sous couvert de lutte contre le terrorisme, les dispositions particulières applicables dans ce cadre (assignations à résidence, perquisitions administratives à domicile, bracelets électroniques...), dérogoires au droit commun et liberticides, ont été mobilisées à d'autres fins, notamment à l'encontre de militants associatifs ou de mouvements sociaux. De nombreux abus d'autorité ont également pu être constatés dans le cadre de l'application de ces dispositions : contrôles d'identité au faciès, violences policières... L'efficacité limitée et les risques associés à la prorogation de l'état d'urgence ont été relevés par de nombreuses instances (commission d'enquête parlementaire sur l'état d'urgence, Défenseur des droits, Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Commissaire européen des droits de l'homme du Conseil de l'Europe...). A l'application de ces dispositions s'est ajouté le renforcement du dispositif législatif en matière sécuritaire, dont les lois du 3 juin et du 21 juillet 2016 jusqu'à celle relative à la sécurité publique du 28 février dernier.

Le nouveau gouvernement vient non seulement de prolonger l'état d'urgence jusqu'au 31 novembre 2017 et, parallèlement, de proposer une loi permettant d'inscrire dans le régime du droit commun plusieurs dispositions relevant de cet état d'exception. Si ces mesures venaient à être adoptées, elles marqueraient un basculement de notre pays dans un régime d'Etat autoritaire, disqualifiant toujours plus les libertés individuelles et collectives sous prétexte sécuritaire. Que l'on sache, ni la Belgique, ni l'Allemagne, ni la Grande-Bretagne également frappées par le terrorisme, n'ont osé adopter de telles dispositions.

Au prétexte de lutter contre la menace terroriste, notre Gouvernement accepte donc de céder sur l'essentiel des principes qui fondent notre démocratie, confortant plus qu'il ne dissuade ceux là même qu'il prétend combattre.

C'est pourquoi le Collectif girondin contre l'état d'urgence, à l'appel d'un mouvement national, vous invite à demander le retrait de ce projet de loi lors du

**RASSEMBLEMENT CONTRE L'ÉTAT D'URGENCE
PERMANENT ET POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS**

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017 à 15h00

(Place de la Comédie à Bordeaux)